



COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

OBJET : Arrêté de circulation : Fermeture temporaire route de notre dame de la Gorge. Entreprise « la Colas » ; CD902.

**Rabotage et renouvellement de chaussée ; Armancette.
Mise en place d'une déviation.**

ARD2022-094

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,

VU la demande présentée par l'entreprise « COLAS » en date du 12 septembre 2022 pour le rabotage et le renouvellement de la chaussée, **secteur entre pont des Loyers et pont d'Armancette,**

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers et de mettre en place une déviation,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise COLAS, ayant son siège social 280 Rue des Pré Catons - 74190 Passy, est autorisée à occuper le domaine public, pour le rabotage et le renouvellement de la chaussée sur le CD902.

Date prévue des travaux, le mercredi 28 septembre 2022. Durée 03 jours, jusqu'au vendredi 30 septembre 2022 inclus. Date de fin de travaux pouvant être modifiée en fonction de la météo.

Article 2 : la Départementale 902 sera fermée. Une déviation est prévue. Une signalétique sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise COLAS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.
- Transports CCPMB Passy
-

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 26 septembre 2022**

*Pour le Maire
empêché
E. Jollard
délégué ad interim*

**Le Maire,
François Barbier.**

